

REFERENTIEL DU CQPM

TITRE DU CQPM : Technicien en acoustique et vibration

I OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

Entre le technicien et l'ingénieur, le titulaire doit pouvoir être en situation de responsabilité au niveau d'une étude ou d'un projet dans le domaine des mesures et essais en acoustique et vibration.

Les missions ou activités confiées au titulaire peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

- Recherche et développement ;
- Production ;
- Ingénierie, expertise ;
- Maintenance, contrôle.

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- 1) Préparer l'expérimentation en acoustique et vibration
- 2) Réaliser l'expérimentation en acoustique et vibration
- 3) Analyser et valider les résultats de mesure en acoustique et vibration
- 4) Rédiger un rapport d'essai ou de mesure en conformité à la demande client
- 5) Communiquer avec l'environnement professionnel
- 6) Prendre en compte la démarche Qualité et l'aspect Métrologique dans l'expérimentation et les rapports d'essai
- 7) Utiliser ou rédiger en anglais un document technique

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et/ou mesurables avec niveau d'exigence
1. Préparer l'expérimentation en acoustique et vibration	Sur la base de la demande du client interne ou externe (objectifs de résultats de mesure, cahier des charges fourni par le client, spécifications, normes, faisabilité, limites applicatives...)	<input type="checkbox"/> Le contexte expérimental et la méthodologie de l'expérimentation sont définis en tenant compte du contexte et de la demande client.
		<input type="checkbox"/> Les moyens expérimentaux adaptés à ce contexte sont définis et font l'objet d'un suivi métrologique.
		<input type="checkbox"/> Le paramétrage des conditions expérimentales est réalisé et compatible avec les objectifs de résultats de mesure.
2. Réaliser l'expérimentation en acoustique et vibration	La préparation et les moyens sont disponibles	<input type="checkbox"/> La cohérence des résultats et des ordres de grandeur est vérifiée sur les premières valeurs obtenues dans la logique des attentes.
		<input type="checkbox"/> Le suivi et la traçabilité de la mesure sont réalisés (crédibilité, éléments perturbateurs éventuels, non dérive des moyens contrôlée...).
		<input type="checkbox"/> L'arrêt de la mesure est réalisé. Les résultats demandés sont obtenus, stockés, identifiables, accessibles.
		<input type="checkbox"/> Tout écart constaté est consigné sur le document adapté

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et/ou mesurables avec niveau d'exigence
3. Analyser et valider les résultats de mesure en acoustique et vibration.	La mesure a été réalisée et les résultats sont disponibles.	<input type="checkbox"/> Le choix des descripteurs est adapté à l'objectif.
		<input type="checkbox"/> Les résultats sont analysés et mis en forme pour permettre la rédaction du rapport d'essai ou de mesure demandé.
		<input type="checkbox"/> La confrontation des résultats aux objectifs définis dans le cadre du contexte expérimental est effectuée.
4. Rédiger un rapport d'essai ou de mesure en conformité à la demande du client	Les résultats de mesure validés sont disponibles. La méthodologie de rédaction de rapport de l'entreprise est fournie.	<input type="checkbox"/> La méthodologie de mesure définie dans le cadre du contexte expérimental est décrite en conformité avec les spécifications ou les attentes client.
		<input type="checkbox"/> La synthèse de l'analyse est réalisée selon la demande et le modèle de l'entreprise.
		<input type="checkbox"/> La mise en forme définitive des résultats est conforme à la demande client.
		<input type="checkbox"/> La conclusion rédigée est directement exploitable par le client.
5. Communiquer avec l'environnement professionnel	Sur la base d'informations et d'interlocuteurs connus.	<input type="checkbox"/> Le moyen de communication (oral ou écrit) est adapté à l'interlocuteur (hiérarchie, collègue, client interne ou externe). La formalisation et le contenu des éléments à communiquer sont adaptés au destinataire.

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et/ou mesurables avec niveau d'exigence
<p>6. Prendre en compte la démarche Qualité et l'aspect Métrologique dans l'expérimentation et les rapports d'essai</p>	<p>La démarche Qualité et le référentiel métrologique de l'entreprise sont connus</p>	<p><input type="checkbox"/> Les normes ou les procédures spécifiques sont utilisées pour atteindre les objectifs de mesure.</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le suivi du parc des moyens de mesure est réalisé et les caractéristiques métrologiques sont compatibles avec le référentiel métrologique de l'entreprise.</p>
<p>7. Utiliser et rédiger en anglais un document technique</p>	<p>La situation et le cahier des charges sont définis.</p>	<p><input type="checkbox"/> Les documentations en anglais utilisées dans le cadre de la mesure ou de l'essai (documentation technique, norme, réglementation, littérature scientifique) ont été comprises et ont permis la réponse au cahier des charges client.</p> <p>Le document présenté (clair, structuré, concis, factuel et comportant tous les éléments nécessaires à la compréhension du sujet).est interprétable et exploitable et validé par le client.</p>

III CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat¹ soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions de réalisation définies dans le référentiel de certification.

A) Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.